Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260605-2026_05_JUN_01-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 31

Ayant donné procuration : 12

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
29 mai 2026

Le 5 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Jean-Charles MINIER, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Maxime DUMOULIN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Lucile MOGLIA pouvoir à Marc PICQUETTE
Françoise AMOSSÉ-MEVEL pouvoir à Boris GUILLOU
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Annie MILIN pouvoir à Jennifer LE DU
Laurence COINTOT pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Alain ATLAN pouvoir à Joëlle CONIN
Jean-Christophe LE GOT pouvoir à Saïd BENDARRAZ
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Gwennaël TANO
Caroline DANIEL pouvoir à Isabelle IMBERT
Emma POEDRAS pouvoir à Maxime DUMOULIN
Jules ROOS pouvoir à Adil BOUKLATA
Didier LE BUHAN pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Adil BOUKLATA

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260605-2026_05_JUN_01-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 5 juin 2026
Rapporteur : M. LE MAIRE

Conseil municipal

Délibération

1 – Élections sénatoriales 2026 - Collèges électoraux - Délégués supplémentaires et suppléants - Élection

Exposé des motifs

Conformément aux articles L. 283 à L. 292 du code électoral, et au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, le Conseil municipal se tient ce jour pour procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de la constitution du collège électoral sénatorial. Cette élection constitue le préalable obligatoire à l'élection des sénateurs, qui se tiendra le 27 septembre prochain.

Eu égard au nombre d'habitants, les membres du Conseil municipal sont délégués de droit. L'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor du 20 mai 2026 fixe en outre le nombre de délégués supplémentaires et suppléants à élire, et rappelle le mode de scrutin applicable.

Modalités d'élection

Les délégués supplémentaires et suppléants sont élus au scrutin de liste proportionnel paritaire, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Nombre de délégués et suppléants

- 43 délégués titulaires : conseillers municipaux élus de droit ;
- 17 délégués supplémentaires ;
- 14 suppléants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après avoir procédé aux opérations de vote selon ces modalités ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L. 283 à L. 292 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

Vu la circulaire ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 ;

Vu les résultats du scrutin consignés dans le procès-verbal de séance ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260605-2026_05_JUN_01-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCLAME élus délégués supplémentaires et suppléants en vue de la constitution du collège électoral sénatorial conformément aux résultats du scrutin :

17 délégués supplémentaires

1	Angélique SIGNAC
2	Dominique PRIGENT
3	Carole DE TILLY
4	Bastian DUFILHOL
5	Marie-Anne ILIOU
6	Daniel LE BOUCHER
7	Stéphanie LE CARDINAL
8	Maël DALGLIESH
9	Valérie ROOS
10	Vincent JÉGOU
11	Sarah GUINGO MOUSSA
12	Xavier BURLOT
13	Delphine SALAÜN
14	Christian DANIEL
15	Elyne JACQUEMET
16	Yannick LE CAM
17	Astrid BLOMART

14 suppléants

1	Karine NOUVEL
2	Jean-Claude DANIEL
3	Marie-Laure LECAT
4	Bertrand HEDOU DE LA HÉRAUDIÈRE
5	Brigitte LE GONIDEC
6	Bernard LE RUN
7	Gisèle LE GUEN
8	René ANDRÉ
9	Estelle BOCHATEY
10	Joël FRANCART
11	Nadia LAPORTE
12	Romain ROLLANT
13	Pascal LE CAM
14	Michel GUYOMARD

Présents : 31 Pouvoirs : 12 Votants : 43

Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 43

Nombre de voix obtenues :

Liste commune : 41

Liste « Saint—Brieuc en commun » : 1

Liste « Saint-Brieuc, la droite pour tous ! » : 1

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260605-2026_05_JUN_01-DE

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	M. Adil BOUKLATA
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	